

DAVIE

# Le régime de retraite amputé de 15 millions \$

Pierre Polchat  
ppolchat@lesoleil.com

La faillite des Industries Davie n'a pas causé que des pertes à des fournisseurs. Les ouvriers encore actifs et des retraités verront les sommes accumulées pour leurs rentes réduites de 15 millions \$ en raison d'un déficit du régime du même montant.

Au cours d'une réunion d'information à laquelle ont assisté près de 1000 retraités et employés, les représentants de la firme Morneau Sobeco qui gère le régime de retraite des employés de la cour ont expliqué que ce sont les 204 employés qui ont pris leur retraite depuis le moment de faillite en octobre 2001 et les 1242 qui sont toujours actifs qui vont écoper.

«La coupure est de 22 % du montant de ce qu'ils auraient dû

s'attendre de recevoir à la retraite», a affirmé Serge Charbonneau de Morneau Sobeco.

Il y avait toutefois une bonne nouvelle pour ceux qui ont pris leur retraite avant octobre 2001. Ces 622 retraités conserveront le même montant de rentes conformément à la loi.

«C'est désastreux pour ceux qui ont quitté depuis la faillite. Ce n'est pas plus intéressant pour les travailleurs encore actifs. Ils auront au moins la chance de se refaire au cours des prochaines années», a commenté le président du syndicat des travailleurs, Richard Gauvin.

Au moment de la faillite à l'automne 2001, les placements boursiers de plusieurs caisses de retraite dont celle des travailleurs des Industries Davie étaient dans le rouge. Par la suite, les faibles taux d'intérêt n'ont généré que très peu de revenus. En outre, le

peu de cotisations versées dans le régime après la faillite a été une autre cause du déficit de 15 millions \$ par rapport à un régime qui devait verser 78 millions \$ en rentes.

## PERTES LIMITÉES

Ces pertes pour les travailleurs et les retraités récents auraient pu être pires n'eût été d'une somme de 3 millions \$ provenant des surplus de deux autres régimes de retraite du chantier naval dont celui des employés cadres.

De plus, une entente avec le syndicat a permis d'obtenir une somme supplémentaire de 2,8 millions \$ au moment de la vente du chantier à Teco Management. En même temps, les syndicats ont laissé tomber leur grief contre le syndicat concernant sa responsabilité présumée des déficits. De son côté, la firme Morneau Sobeco a mis fin aux procédures judiciaires afin



Près de 1000 retraités et employés ont assisté à l'assemblée d'information à l'auditorium du Collège de Lévis. — PHOTO LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

que le syndicat soit déclaré employeur et responsable du déficit de la caisse de retraite. La fin de ces procédures et le retrait des griefs étaient une condition exigée par le syndicat pour conclure la transaction avec Teco.

D'ici la fin de janvier, la firme Morneau Sobeco prévoit compléter les démarches de terminaison du régime de retraite des employés de la cour. Une entente vient d'être conclue avec l'Industrielle Alliance pour le versement à l'avenir des rentes des retraités d'avant octobre 2001.

Les autres retraités et employés recevront un chèque d'un montant représentant les sommes accumulées dans le régime de retraite après avoir retranché les mensualités déjà versées pour ceux qui ont quitté depuis la faillite.

Les pertes des travailleurs dans le régime de retraite s'ajoutent aux concessions sur les vacances et les jours fériés. De plus, l'employeur pourra faire des économies appréciables par la disparition ou presque du temps supplémentaire.